

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
=====

A NNEE 1963 -0- N°270 /PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution
de la République du Dahomey ;

VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962 portant formation du
Gouvernement de la République du Dahomey ;

D E C R E T E :

Article 1er - Me Joseph KEKE, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
et de la Législation, assurera l'intérim du Ministre des Affaires Intérieures
de la Sécurité et de la Défense, pendant l'absence de Monsieur Mama AROUNA,
et ce pour compter du 14 Juin 1963.

Article 2 - Le présent décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey./-

PORTO-NOVO, le 19 JUIN 1963.

H. MAGA

AMPLIATIONS :

PR	15
AND	2
Ministres	13
MAISD	1
MJL	1
SGG	4
JORD	1